



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 mars à 14 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLIN ; Madame COURBON ; Monsieur CARBONARO ; Madame PELTIER ; Madame WIOLAND-MARCHI ; Monsieur GUETROT ; Madame FLAMME ; Monsieur LUC ; Madame BARUMBWA ; Monsieur ARDENOIS ; Madame DESIR ; Monsieur FOUSSARD ; Madame TRAORE ; Madame DEaubonne ; Monsieur OLIVIER ; Madame FLAMME ; Monsieur CHUETTE ; Madame DOURLIN ; Monsieur PARMENTIER ; Monsieur VERCOUSTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur LTEIF ; Madame BIONAZ ; Madame BRETON ; Madame CORFMAT ;

POUVOIRS :

Monsieur MEUCCI ; pouvoir à Monsieur DERUEM,
Monsieur BOITEZ ; pouvoir à Madame CARBON,

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-2 : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse dépasser 30% de l'effectif du Conseil Municipal soit 8

Considérant qu'il est proposé de fixer à 6 le nombre des adjoints,

Le rapport de Monsieur Le Maire entendu,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1 : Fixe à 6 le nombre des adjoints



Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	20/2026
Date de convocation :	24 mars 2026
Nombre de membres en exercice :	29
Nbre de membres présents ou représentés :	29
Nbre de membres absents :	0
Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0
Adoptée à l'unanimité	

Le secrétaire de séance,

Steve OLIVIER



Le Maire,

